

Renseignements généraux pour exposer la situation

a) Faux Un sondage démontre que le nombre de Canadiens conduisant sous l'effet de la drogue augmente. En fait, les jeunes conducteurs prennent le volant plus souvent après avoir fumé du cannabis que d'avoir bu de l'alcool. Les données du sondage de 2013 du Centre de toxicomanie et de santé mentale démontrent que, parmi les jeunes conducteurs ontariens de la 10^e à la 12^e année, 4 % a conduit après avoir consommé de l'alcool et 9,7 % après avoir fumé du cannabis.

En réalité, la drogue est plus souvent impliquée que l'alcool dans les accidents mortels de la route. Les recherches montrent que les drogues peuvent affaiblir votre capacité à conduire de façon sécuritaire et augmenter le risque de collision. La drogue nuit à tes capacités de conduire en affectant :

- l'équilibre et la coordination
- les habiletés motrices
- l'attention
- le jugement
- le temps de réaction
- les aptitudes liées à la prise de décision (<https://www.canada.ca/fr/campagne/ne-conduis-pas-gele.html>)

La consommation du cannabis et de petites quantités d'alcool affaiblit encore plus les capacités du conducteur.

b) Vrai (MADD.ca)

c) Vrai (rcmp-grc.gc.ca)

La conduite sous l'influence des drogues entraîne les mêmes accusations et sanctions du Code criminel que la conduite en état d'ébriété :

- amende de 50 \$ à 600 \$ si vous êtes reconnu coupable
- accusations criminelles
- suspension du permis de conduire
- condamnation à suivre une réadaptation du conducteur
- incarcération possible
- risque de vous tuer, ou de tuer vos passagers ou d'autres personnes

d) Vrai Plusieurs jeunes adolescents pensent qu'ils ne pourront pas se faire appréhender ou accuser s'ils conduisent sous l'effet des drogues. Même s'il est vrai qu'il est plus difficile de détecter le cannabis que l'alcool dans le sang d'un conducteur, les policiers ont des outils pour prouver que le conducteur a les facultés affaiblies par la drogue. (MADD.ca) Par exemple, les forces de l'ordre peuvent procéder à des entrevues, des vérifications du pouls cardiaque, un examen des yeux et des tests d'attention divisée (doigt sur le nez, marcher, maintenir l'équilibre sur un pied) www.rcmp-grc.gc.ca

e) Faux (MADD.ca) La marijuana affaiblit sérieusement les facultés du conducteur, en particulier si elle est mélangée avec de l'alcool.

En 2012, 58,8 % des accidents de la route causant la mort impliquait des conducteurs qui avait de la drogue et de l'alcool dans leur sang.

- 24,1 % des accidents impliquait des conducteurs ayant consommé de la drogue comparativement à 18,7 % des accidents impliquait des conducteurs ayant consommé de l'alcool. Le cannabis était la drogue la plus souvent détectée dans le sang des conducteurs âgés entre 16 et 19 ans (60,9 %) et 16 % des conducteurs impliqués dans des accidents mortels de la route avait consommé de la drogue ainsi que de l'alcool.
- Les accidents impliquant de l'alcool et/ou des drogues sont la première cause criminelle de décès au Canada. En moyenne, environ 4 personnes sont tuées chaque jour dans des accidents impliquant de l'alcool et/ou des drogues.

Renseignements généraux pour exposer la situation

f) Vrai (même les médicaments sans ordonnance) Il y a 3 catégories de drogues consommées chez les jeunes : les drogues illégales, les médicaments avec et sans ordonnance.

- Les drogues illégales ou «les drogues dures» incluent les hallucinogènes, l'ecstasy, la cocaïne, le LSD, les méthamphétamines, le crack, l'héroïne et le crystal meth.
- Les médicaments sous ordonnance ne doivent pas être pris sans ordonnance, mais ils sont trop souvent consommés en excès, pour le plaisir, dans le but d'augmenter leurs effets. L'exemple inclut la benzodiazépine, le rohypnol, l'oxycontin, les sédatifs et les médicaments pour les troubles d'attention.
- Les médicaments sans ordonnance peuvent être directement achetés dans les pharmacies ou les épiceries et certaines personnes en abusent. Les jeunes prennent plus que le dosage recommandé des médicaments contre la toux et la grippe, le Tylenol, les médicaments pour dormir et même les boissons énergisantes comme le Redbull.

Le taux des accidents de la route des conducteurs sous l'effet des drogues est de 2 à 8 fois plus élevé avec la consommation de sédatifs, 8 fois plus élevé avec la consommation d'opioïde, de 2 à 10 fois plus élevé avec la consommation de cocaïne et de 2 à 5 fois plus élevé avec la consommation de benzodiazépine (les somnifères et les sédatifs), comparativement aux conducteurs qui ne sont pas sous l'effet des drogues. (Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances)